

Délibération N° 2018-53

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 juillet 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 26 janvier et du 9 mars 2018

Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des séances du 26 janvier et du 9 mars 2018.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 18

Fait à Lyon, le 16 juillet

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.